

COMMUNIQUÉ

LETTRE OUVERTE DES 60 000 AVOCATS DE FRANCE

À M. EMMANUEL MACRON,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Monsieur le Ministre,

Votre projet de loi «relatif à la croissance et à l'activité» se prépare dans l'opacité et la plus grande précipitation. Les avocats ne vous ont pas attendu pour moderniser leur profession, au service de leurs clients et de l'ensemble des citoyens.

Non, les avocats ne sont pas une profession privilégiée. En réalité, nous sommes largement ouverts à la concurrence nationale et internationale ; nous sommes la moins réglementée des professions juridiques réglementées !

Non, la profession d'avocat ne peut pas être réformée selon des impératifs purement économiques. Certes, elle représente un atout majeur pour l'économie nationale, mais elle apporte surtout aux justiciables des garanties démocratiques fondamentales. Et pourtant, vos projets ne sont précédés d'aucune étude d'impact sur le fonctionnement de la justice.

Non, nous ne braderons ni notre indépendance ni notre déontologie, ni en ouvrant nos cabinets aux capitaux extérieurs, ni en admettant un statut de l'avocat en entreprise contraire à nos principes essentiels.

Non, nous n'acceptons pas la création de déserts juridiques. Vos projets de réforme, notamment la suppression du mécanisme de postulation territoriale, vont asphyxier de nombreux barreaux. Ils videront certains territoires de leurs avocats, portant atteinte à la garantie des droits des citoyens devant la justice.

Oui, nous sommes ouverts au développement d'une interprofessionnalité : nos discussions avec les autres professions du droit et du chiffre sont avancées.

Oui, nous sommes ouverts au développement de la concurrence : l'accès à la profession ne connaît aucun numerus clausus et l'installation des avocats est totalement libre.

Oui, nous nous battons pour un meilleur fonctionnement de la justice. Et nous défendons près d'un million de nos concitoyens au titre de l'aide juridictionnelle.

Oui, nous agissons pour innover et moderniser nos pratiques, grâce aux outils numériques et au réseau privé virtuel des avocats (RPVA) qui fonctionne déjà devant toutes les juridictions civiles, commerciales et administratives.

Si les avocats ne peuvent plus travailler en toute indépendance, ils ne contribueront pas à la croissance. Le Conseil National des Barreaux appelle le gouvernement à modifier radicalement sa position à leur égard.

Vous entendrez l'appel des 60 000 avocats de France et vous y répondrez dans le souci que vous avez d'une justice égale et accessible à tous.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Jean-Marie BURGUBURU.
Président du Conseil National des Barreaux.
Établissement d'utilité publique
chargé de représenter la profession d'avocat.

VOUS, VOS DROITS, VOTRE AVOCAT.
avocat.fr

